

COMMISSION PROSPECTIVE

Rôle et Missions

La raison d'être de la Commission Prospective est d'assurer la bonne gouvernance, la pérennité de l'Association et la pertinence de ses actions.

Missions de la Commission Prospective

En tant qu'association militante de parents et d'amis de personnes handicapées mentales, l'Adapei du Pays de Montbéliard :

Organise son action pour rester mobilisée et pour rester à la pointe de la défense des intérêts des personnes handicapées mentales. Pour ce faire, elle :

- collecte des informations qualitatives et quantitatives auprès des parents, adhérents ou non, sur les besoins des personnes handicapées mentales auxquels doit satisfaire l'Adapei du Pays de Montbéliard sur son aire d'influence.
- veille aux évolutions législatives susceptibles d'influencer l'avenir des personnes qu'elle accompagne et les structures qui les accueillent.
- constate pour les maîtriser les évolutions perceptibles de l'environnement sociétal dans lequel la Personne Handicapée Mentale évolue.
- évalue les besoins émergents hors du champ du handicap mental et aux réponses desquels elle pourrait être associée, soit à l'initiative des pouvoirs publics, soit à la sienne dans le cadre d'une évolution politique décidée en Conseil d'Administration.

Programme les actions à court et moyen terme pour assurer :

- un soutien à sa représentation nationale (Unapei) dans ses négociations Politiques ;
- une présence significative et autant que de besoin :
 - ✓ auprès des collectivités territoriales locales : mairies, communautés d'agglomérations, département et région,
 - ✓ auprès des associations qui oeuvrent dans le champ du handicap.
- son financement ;
- l'engagement de toute action jugée nécessaire par le Conseil d'Administration.

En tant qu'association gestionnaire d'établissements hébergeant des personnes handicapées mentales :

En concertation avec la Commission des Admissions, elle consolide les informations recueillies auprès des professionnels qui lui permettront :

- de valider les besoins quantitatifs et qualitatifs de places dans un délai minimum de cinq années,
- de comprendre le contexte et le tissu économique local.

A partir de ces éléments, en tenant compte des orientations des autorités de tarification, nous devons construire un schéma de développement et d'organisation de nos différents moyens (bâtiments, installations, matériel, personnel, etc), programmer les actions à court et moyen terme prenant en compte :

- les besoins en places tels qu'actés par les schémas départemental et régional d'organisation du secteur social et médico-social qui constitueront le socle des appels d'offres que déclencheront les financeurs ;
- les besoins d'évolution ou de création de nouveaux établissements intégrant la prise de mesures foncières le permettant ;
- le bon fonctionnement des Ateliers Spécialisés Technoland par une analyse stratégique, économique et financière ad hoc.

L'ensemble sera traduit en terme budgétaire constituant des propositions qui seront faites au Conseil d'Administration.

Fonctionnement :

Elle est composée de dix membres :

- le Président de l'Association qui en assure le pilotage,
- le Président-Adjoint,
- 1 membre du Conseil d'Administration et les administrateurs délégués,
- le Directeur Général,
- les trois Directeurs de Secteurs et le Directeur Financier.

Chaque fois que le besoin s'en fait sentir, le Président de la commission peut prendre l'initiative d'inviter à participer aux travaux de la commission des personnes qualifiées ou susceptibles d'apporter un éclairage utile au sujet traité.

Elle se réunit au moins une fois par an, au début du quatrième trimestre.

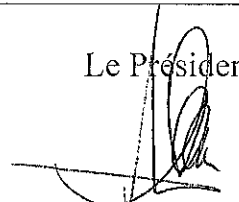
Elle édite un compte-rendu qui servira de base à la rédaction du rapport d'orientation annuel rédigé par le Président sur analyse du Conseil d'Administration et du Bureau pour approbation par l'Assemblée Générale.

Elle contrôle le cycle de fonctionnement stratégique de l'Association dont le schéma est en annexe.

Cycle de fonctionnement stratégique

Actions	Dates
1. Le Président propose au Conseil d'Administration un rapport d'orientation.	Février
2. Le Directeur Général propose au Bureau, lors d'une séance extraordinaire, le plan d'actions pluriannuel permettant de mettre à exécution des orientations dit « Plan de progrès ».	Mars
3. Le Conseil d'Administration valide le rapport d'orientation et le plan d'actions associé.	Avril
4. Le Conseil d'Administration en suit la réalisation tout au long de l'année.	De mars à octobre
5. L'Assemblée Générale vote l'orientation présentée par le Président pour l'année en cours (si ce vote était négatif, une nouvelle orientation serait présentée au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire à programmer).	AG de juin
6. Le Bureau et son Président prennent en compte les résultats, les remarques du Conseil d'Administration afin de confirmer ou de corriger les orientations précédentes. Ils participent ainsi à la rédaction par le Président du prochain rapport d'orientation.	Novembre à janvier

Le Président,



M. CLERC

Validé par le Conseil d'Administration du 26 avril 2010.